



INSTITUT INTERFÉDÉRAL DE STATISTIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Mars 2019

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
I. L'INSTITUTION	4
I.1. Cadre légal	4
I.2. Composition	4
I.3. Missions	5
II. LES ORGANES	6
II.1. Le Conseil d'administration	6
II.2. Les groupes de travail	7
III. LES ACTIVITÉS EN 2018	9
III.1. Le Conseil d'administration	9
III.2. Les groupes de travail de l'IIS	9
<i>III.2.1. Groupe de travail 'Programmation des travaux statistiques'</i>	9
<i>III.2.2. Groupe de travail 'Délégués à la protection des données'</i>	10
<i>III.2.3. Groupe de travail 'Positionnement international de l'IIS'</i>	11
<i>III.2.4. Groupe de travail 'Indicateurs pour les Sustainable Development Goals'</i>	11
Annexes	12

Avant-propos

L'Institut interfédéral de Statistique (IIS) a été mis en place le 1^{er} janvier 2016, dans le but de renforcer la coopération entre les différents services de l'Etat fédéral et des entités fédérées, dans la confection des statistiques publiques de notre pays.

L'année 2018 aura permis aux partenaires de l'IIS de partager leur expertise et de collaborer, aux travers de différents thèmes, tels que : des lignes directrices quant à l'échange de données entre les différentes autorités statistiques, la poursuite des travaux sur l'établissement d'une liste d'indicateurs permettant le suivi des politiques dans le cadre des *Objectifs de développement durable* (SDG's), la mise en œuvre du second Programme statistique intégré de l'IIS ou encore l'organisation des premières « Olympiades statistiques belges ».

Pour en savoir plus sur l'ensemble des activités de l'IIS, dans le courant de l'année écoulée, je vous invite à parcourir ce rapport.

Nico WAEYAERT
Institut interfédéral de Statistique
Président du Conseil d'administration

I. L'INSTITUTION

I.1. Cadre légal

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord institutionnel d'octobre 2011, un Accord de coopération a été signé, le 15 juillet 2014, entre l'État fédéral et les entités fédérées, afin notamment de mettre en place un Institut interfédéral de Statistique (l'IIS).

L'IIS est un établissement public doté de la personnalité juridique, dont le siège est établi dans l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ; il travaille sous l'autorité d'une conférence interministérielle de la statistique et est géré par un Conseil d'administration.

L'Accord de coopération, du 15 juillet 2014, entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux a été publié au Moniteur belge le 20 octobre 2014.

L'accord prévoit que toutes les parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de son exécution. Cela implique également la modification des législations concernées, qui devaient être adaptées, avant le 1^{er} janvier 2016, aux dispositions de cet accord de coopération.

Dans un premier temps, cet accord de coopération nécessitait un acte législatif d'assentiment de chaque partie contractante ; cela conformément à l'article 92*bis* de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

Les textes réglementaires nécessaires, de l'Etat fédéral et des entités fédérées, ont été finalisés dans le délai impartis.

I.2. Composition

Le Conseil d'administration de l'IIS est composé de six membres :

- Le président du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Le directeur général de l'Institut national de Statistique (la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie) ;

- Un membre du comité de direction de la Banque nationale de Belgique ;
- Les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, désignent chacune un représentant qui sera choisi parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique.

Le Bureau fédéral du Plan, les Communautés et la Commission communautaire commune peuvent désigner chacun un représentant, comme observateur au Conseil d'administration de l'IIS. Les représentants des Communautés et de la Commission communautaire commune sont choisis parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique.

I.3. Missions

Conformément au prescrit de l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS a quatre missions, à savoir :

- Coordonner les programmes statistiques élaborés chaque année par les autorités statistiques et établir un programme statistique intégré annuel.
- Émettre des avis sur les positions que la Belgique adopte lors des réunions internationales concernant l'élaboration des statistiques publiques.
- Adresser des recommandations méthodologiques aux instances publiques qui élaborent des statistiques publiques.
- Assurer un monitoring permanent de la qualité à chaque étape de la production de statistiques et pour tous les services publics liés à leurs travaux, conformément au Code de bonnes pratiques d'Eurostat pour la statistique européenne.

Les statistiques établies par la Banque nationale de Belgique dans le cadre du Système européen de banques centrales n'entrent pas dans le champ d'application de l'Accord de coopération.

II. LES ORGANES

II.1. Le Conseil d'administration

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, les membres fédéraux de droit étaient :

- Monsieur Jean-Marc DELPORTE, en tant que président du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Madame Marcia DE WACHTER, en tant que membre du comité de direction de la Banque nationale de Belgique (*du 1^{er} janvier au 31 octobre 2018*) ;
- Monsieur Nico WAEYAERT, en tant que directeur général de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie (*désigné comme Président du Conseil d'administration*).

Les hauts fonctionnaires des autorités statistiques désignées par les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, étaient :

- Monsieur Roeland BEERTEN, en tant que Hoofdstatisticus van de Vlaamse overheid ;
- Monsieur Sébastien BRUNET, en tant qu'administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (*désigné comme vice-Président du Conseil d'administration*) ;
- Madame Astrid ROMAIN (*du 1^{er} janvier au 12 septembre 2018*) et Monsieur Xavier DEHAIBE (*du 13 septembre au 31 décembre 2018*), en tant que directrice/directeur *a.i.* de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse.

Ont assisté aux réunions du Conseil d'administration de l'IIS, au titre d'observateurs :

- Monsieur Marc CALLENS, en tant qu'observateur de la Communauté flamande ;
- Monsieur Bart HERTVELDT, en tant qu'observateur du Bureau fédéral du Plan.

Les modalités de travail du Conseil d'administration de l'IIS et de son secrétariat ont été reprises dans un règlement d'ordre intérieur ; lequel a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa première réunion, du 2 février 2016.

Le secrétariat de l'IIS a son siège à la Direction générale Statistique – Statistics Belgium, qui en assume les tâches quotidiennes. Chaque membre de l'IIS contribue à son fonctionnement. Actuellement, le secrétariat de l'IIS est assuré par Monsieur Philippe MAUROY, qui a été désigné par le Conseil d'administration pour remplir cette tâche.

II.2. Les groupes de travail

En vue de la préparation de ses travaux, le Conseil d'administration a jugé souhaitable de constituer des groupes de travail thématiques, pour :

- procéder à l'examen de sujets particuliers et proposer des feuilles de route utiles à la prise de décision finale en Conseil d'administration ;
- préparer des propositions d'avis sur les positions belges dans les forums statistiques internationaux ;
- faire des propositions de recommandations méthodologiques, etc..

Les groupes de travail, ainsi créés, fonctionnent sous la coordination du secrétariat de l'IIS.

Quatre groupes de travail ont contribué à préparer les travaux du Conseil d'administration de l'IIS, en 2018 :

- Un groupe de travail « Délégués à la protection des données » : ce groupe 'mixte', composé des délégués à la protection des données et de juristes, a pour objectifs principaux de veiller au respect, par chaque institution, des conditions pour être reconnu comme 'autorité statistique', à la mise en œuvre d'une politique de sécurité, à la procédure pour l'introduction des demandes, ainsi qu'au développement d'une infrastructure informatique capable de faciliter l'échange des données ; tout ceci dans le respect du principe du secret statistique, ainsi que des dispositions légales relatives à la protection de la vie privée (notamment le 'GDPR').

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.

- Un groupe de travail « Positionnement international de l'IIS » : ce groupe, composé des coordinateurs internationaux, a comme objectifs essentiels d'émettre des avis sur les positions que la Belgique adopte lors de réunions internationales concernant l'élaboration de statistiques publiques ainsi que de débattre de l'ensemble des dossiers ayant une portée internationale et quand une coordination s'avère nécessaire.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.

- Un groupe de travail « Programmation des travaux statistiques » : ce groupe rassemble les responsables de la réalisation des programmes de travail et a pour objectifs de préparer une feuille de route pour l'élaboration des programmes de travail de chaque autorité statistique et du programme intégré de l'IIS, ainsi que de veiller à leur mise en œuvre concrète à partir des programmes de travail 2017.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.

- Un groupe de travail « Indicateurs pour les *Sustainable Development Goals* (SDG's) » : ce groupe, composé de statisticiens spécialisés en matière de définition d'indicateurs ou de technique d'observation statistique du développement durable (avec le concours éventuel d'experts en développement durable), a pour objectifs :
 1. de formuler des propositions au Conseil d'administration de l'IIS sur la mise en place, dans le contexte belge, d'une opérationnalisation statistique optimale pour les indicateurs faisables et disponibles, tenant compte de l'efficacité au regard du coût et de la charge de réponse, et pour déterminer le rôle de chaque institution dans la collecte des données nationales et régionales, de sorte que cette répartition puisse être incorporée dans le Programme statistique intégré de l'IIS ;
 2. de formuler des recommandations pour développer de nouveaux indicateurs, dans la catégorie 'LATER' de la liste des indicateurs de la *United Nations Statistical Commission* (UNSC) ;
 3. de suivre l'évolution des listes d'indicateurs au niveau des listes d'UNSC et d'Eurostat ;
 4. à la demande du Conseil d'administration de l'IIS, formuler des avis complémentaires et définir des positionnements internationaux sur les aspects techniques de questions statistiques liés aux SDG's.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un collaborateur du Bureau fédéral du Plan.

III. LES ACTIVITÉS EN 2018

III.1. Le Conseil d'administration

En 2018, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois et a approuvé :

- la désignation de ses Président et vice-Président ;
- la préparation des réunions du Comité du Système Statistique européen (CSSE) d'Eurostat ;
- une note de synthèse, intitulée '*La transmission des données entre partenaires de l'IIS*', clarifiant les concepts liés à la collecte des données et quant à la communication des données confidentielles entre les autorités statistiques, au sein de l'IIS ;
- le rapport d'activités et le nouveau mandat 2019 du groupe de travail « Indicateurs pour les Sustainable Development Goals (SDG's) » ;
- une convention fixant la répartition des tâches, entre les différentes autorités statistiques, pour l'élaboration des statistiques du tourisme, à partir de 2019 ;
- une 'convention-type' de détachement au sein de l'IIS, visant à encadrer la mise en place de partenariat, via l'accueil au sein de Statbel, de collaborateurs travaillant pour d'autres partenaires de l'IIS ; ceci dans le but de faciliter l'échange d'informations et de permettre le développement de projets statistiques.

Deux procédures écrites ont été organisées, conformément aux règles prévues dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS. Ces procédures écrites avaient pour but :

- de valider le 'Rapport d'activités 2017 de l'IIS' ;
- de valider les six *Service Level Agreements* (SLA), plus un avenant à un SLA antérieur, fixant les modalités de collaboration entre les partenaires de l'IIS, dans le cadre des projets retenus comme faisant partie du Programme statistique intégré 2019 de l'IIS.

III.2. Les groupes de travail de l'IIS

III.2.1. Groupe de travail '*Programmation des travaux statistiques*'

Après avoir validé son mandat et la feuille de route devant guider l'élaboration des programmes statistiques annuels de chaque autorité statistique, ainsi que du Programme

statistique intégré de l'IIS, lors de sa mise en place en 2016, le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions de l'année 2018 :

- du suivi de l'implémentation et du rapportage par rapport à ces différents programmes, dont la validation des livrables du Programme statistique intégré 2017 de l'IIS ;
- de l'élaboration (à travers la coordination de différents groupes techniques) des *Service Level Agreements*, qui définissent les modalités de collaboration concrètes entre les partenaires de l'IIS (dans le cadre des projets retenus pour intégrer le Programme statistique intégré 2019 de l'IIS) ;
- la préparation des présentations de l'état des réalisations du Programme statistique intégré 2017 et du Programme statistique intégré 2018 de l'IIS, à destination du Conseil supérieur de Statistique ;
- la définition d'une position commune, au sein de l'IIS, quant à l'organisation éventuelle d'une enquête sur les violences basées sur le genre, en 2020/2021 (dans le cadre de la demande adressée par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes) ;
- de la modification des codes REFNIS (*Code INS des régions, des provinces, des arrondissements administratifs et des communes*) de certaines communes belges, suite à la fusion de certaines communes en Flandre et de la fusion/à modification de certains arrondissements administratifs en Wallonie ;
- de la révision du calcul des superficies des entités administratives belges, par le SPF Finances, suite à l'exercice lancé par Eurostat de recalcul de la superficie des entités NUTS (*Nomenclature des unités territoriales statistiques*), à l'aide d'un logiciel cartographique.

III.2.2. Groupe de travail 'Délégués à la protection des données'

Après avoir validé son mandat lors de sa mise en place en 2016, le groupe de travail a débattu des points suivants, au cours de ses différentes réunions de 2018 :

- la vérification des conditions pour être reconnu comme 'autorité statistique' ;
- un partage d'informations concernant la mise en œuvre du Règlement (CE) n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ('GDPR') ;
- la clarification des concepts liés à la collecte des données et quant à la communication des données confidentielles entre les autorités statistiques, au sein de l'IIS, au travers de la préparation d'une note de synthèse à destination du Conseil d'administration ;
- un partage d'informations quant à l'état d'avancement des demandes de données administratives, traitées chez chacun des partenaires de l'IIS.

III.2.3. Groupe de travail 'Positionnement international de l'IIS'

Après avoir validé son mandat lors de sa mise en place en 2016, le groupe de travail a débattu des points suivants, au cours de ses différentes réunions de 2018 :

- une présentation quant aux conditions à respecter/remplir pour être désigné comme 'ONA' (*Other national authorities*) d'un Etat membre, au sens du Règlement européen n° 223/2009 ;
- des discussions sur les différents documents des réunions annuelles 2018, du CSSE d'Eurostat ;
- la concertation sur le rapportage à Eurostat quant aux recommandations de la *Peer review*, et qui sont liées aux travaux menés au sein de l'IIS ;
- différentes thématiques ont été abordées sous l'angle 'international' (dont le programme de travail statistique annuel d'Eurostat, la préparation de différentes réunions internationales, etc.).

III.2.4. Groupe de travail 'Indicateurs pour les Sustainable Development Goals'

Après avoir validé son mandat lors de sa mise en place en 2016, le groupe de travail a établi une liste de 141 indicateurs de suivi des SDG's, pour la Belgique. Il faut également noter les points suivants, débattus au cours des différentes réunions de 2018 :

- la préparation d'un rapport d'activités 2018 et une proposition pour un nouveau mandat 2019 ;
- la réalisation d'un tableau de synthèse (à remplir par chaque partenaire de l'IIS, fédéraux, régionaux ou communautaires), dans lequel la liste d'indicateurs proposée par UNSC, pour suivre les SDG's, pourrait être comparée avec les listes d'indicateurs existant aux différents niveaux de pouvoir, en Belgique ;
- des feedbacks quant aux réunions internationales ayant pour thème les SDG's ;
- la prise en compte de la liste d'indicateurs SDG's émise par Eurostat.

Annexes

Annexe 1 : Programme intégré de l’Institut interfédéral de Statistique 2019 (*voir ci-joint*)

Annexe 2 : Liste des sites Internet des autorités statistiques et experts de l’Institut interfédéral de Statistique

- Banque nationale de Belgique : www.nbb.be
- Bureau fédéral du plan : www.plan.be
- Direction générale Statistique – Statistics Belgium (STATBEL) : www.statbel.fgov.be
- Institut bruxellois de Statistique et d’Analyse : www.ibsa.brussels
- Institut wallon de l’évaluation, de la prospective et de la statistique : www.iweps.be
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : www.economie.fgov.be
- Statistiek Vlaanderen : www.statistiekvlaanderen.be

Annexe 3 : Coordonnées de contact de l’Institut interfédéral de Statistique

- *Par courrier* : Institut interfédéral de Statistique
A l’attention de Monsieur Philippe Mauroy, secrétaire
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
Direction générale Statistique – Statistics Belgium
North Gate III – Bureau 6A53
Boulevard du Roi Albert II, 16
1000 Bruxelles
- *Par e-mail* : philippe.mauroy@economie.fgov.be

Programme statistique intégré 2019 de l'Institut interfédéral de Statistique

1. Introduction

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après dénommé « IIS »), du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'IIS établit annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2019 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Bureau fédéral du Plan (BFP) et de la DG Statistique du SPF Economie (STATBEL).

Le Conseil d'administration a validé, lors de sa réunion du 8 mai 2018, la proposition soumise par le groupe de travail sur la programmation des travaux statistiques, quant aux collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2019.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de Service Level Agreements (SLA's). Les SLA's relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2019 ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 27 novembre 2018.

2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2019

2.1. Amélioration de la qualité des statistiques TVA (prolongation)

2.1.1. Objectifs

L'objectif est d'améliorer la qualité des statistiques TVA. Il s'agit principalement de l'identification des problèmes existants et des corrections à implémenter.

2.1.2. Principales phases de travail

De janvier à octobre 2017 : examen par le groupe de travail des différents problèmes et formulation d'améliorations.

De novembre 2017 à décembre 2018 (prolongation jusqu'au 30/06/2019) : implémentation de l'harmonisation et des améliorations.

2.1.3. Résultats attendus

Un rapport avec la liste des principaux problèmes, les adaptations souhaitées ainsi que les solutions possibles.

Une note méthodologique qui décrit la procédure actuelle et intègre les changements et les améliorations de la qualité de la base de données.

Une base de données TVA harmonisée et améliorée permettant de produire des statistiques nationales et régionales par branche d'activité.

2.1.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IBSA, IWEPS, BFP, BNB)

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

La VSA, l'IBSA, l'IWEPS, le BFP et la BNB apportent leur contribution aux travaux du groupe de travail et exécutent les tâches qui leur sont confiées.

STATBEL implémente les améliorations identifiées par le groupe de travail.

2.2. Données de mobilité

2.2.1. Objectifs

Une amélioration de la coordination de la collecte et du traitement des données de mobilité.

2.2.2. Principales phases de travail

Janvier – juin 2018 :

- Première analyse de la situation actuelle.
- Inventaire des possibilités d'amélioration par rapport à la situation existante.
- Détermination des priorités pour l'élaboration d'actions d'amélioration concrètes.

Septembre 2018 – mars 2019 :

- Élaboration de propositions d'actions d'amélioration concrètes.
- Rédaction de propositions de SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique en 2020.
- Élaboration d'une proposition pour les actions d'amélioration à traiter en 2019.

2019 :

- Élaboration des propositions d'actions d'amélioration concrètes convenues pour l'année 2019.

2020 :

- Suivi et coordination des groupes de travail spécialisés.

2.2.3. Résultats attendus

Une note qui étudie les possibilités de mieux coordonner la collecte et le traitement des données de mobilité entre les différents niveaux de pouvoir et domaines politiques. Cela suppose notamment de dresser un inventaire des éventuelles redondances et lacunes dans la collecte de données ; d'évaluer

la pertinence des questions qui sont traitées dans les enquêtes existantes et d'identifier les problèmes régionaux spécifiques.

Rédaction des SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique (relatif à la mobilité), si jugé pertinent, ainsi que le suivi et la coordination de leurs activités.

Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.2.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le BFP assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le groupe de travail sera actif à deux niveaux :

- Un groupe restreint, composé des services de statistique et des services de mobilité (en tant qu'utilisateurs principaux) de chaque niveau de pouvoir ainsi que du BFP ;
- Des groupes ad hoc consacrés à une thématique spécifique, par exemple les méthodes alternatives d'enquêtes, le financement de la recherche appliquée, etc...

En outre, des participants ad hoc ou des observateurs peuvent également être invités au cas par cas et en fonction de la thématique.

Afin d'identifier le potentiel d'amélioration par rapport à la situation actuelle, chaque membre du groupe restreint :

- Dressera un inventaire des statistiques qu'il utilise dans son travail ;
- Fera une estimation des redondances dans la collecte de données telle qu'elle est organisée actuellement ;
- Dressera un inventaire des lacunes dans les sources de données existantes (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Evaluera la pertinence des questions qui sont posées actuellement dans les enquêtes de mobilité (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Identifiera les problèmes régionaux spécifiques.

Chaque membre du groupe restreint contribuera aux activités d'organisation et de coordination du groupe restreint:

- Fixer les priorités et proposer de nouveaux SLA's pour des groupes de travail spécifiques ;
- Coordonner les travaux des groupes de travail spécialisés ;
- Organiser la consultation de stakeholders ou d'experts (opérateurs de transports publics, provinces, communes, ONG).

Chaque membre du groupe de travail restreint participera à l'élaboration de propositions devant contribuer à la mise en œuvre des propositions d'amélioration, comme étudier:

- Les options pour les mécanismes de financement et le burden sharing ;
- Le potentiel de nouvelles technologies et de méthodologies d'enquête (apps, enquêtes Internet, GPS) comme moyen pour limiter la charge pour les personnes interrogées.

2.3. Censuses – Logements

2.3.1. Objectifs

Une amélioration de la base de données « Logements » du Censuses.

2.3.2. Principales phases de travail (janvier 2019 - décembre 2019)

Identifier les causes de la différence entre le nombre de logements et le nombre de ménages

Proposer si nécessaire une correction dans l'estimation du nombre de logements

Identifier les modalités, variables et indicateurs à développer.

Définir la manière de construire et calculer ces modalités, variables et indicateurs.

Évaluer le travail de développement de ces modalités, variables et indicateurs.

2.3.3. Résultats attendus

Comprendre pourquoi dans certaines entités géographiques le nombre de logements identifiés comme tels est nettement inférieur au nombre de ménages, et éventuellement, si nécessaire modifier la méthode d'identification des logements.

Identifier des indicateurs statistiques, modalités de variables et/ou variables pas encore disponibles dans les micro-données ou pas encore publiées qu'il serait bon de développer. Les pistes d'indicateurs renvoient principalement au propriétaire et au type de propriété du logement.

2.3.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.4. Enquête nationale – Gender-Based Violence

2.4.1. Objectif

Définir les engagements de toutes les parties concernées par l'élaboration d'un scénario organisationnel et financier entre institutions des différents niveaux de pouvoir, permettant la mise en œuvre de cette enquête européenne pour la Belgique en 2020.

2.4.2. Principales phases de travail (janvier 2019 – décembre 2019)

Échanges autour des conditions de l'enquête européenne.

Évaluation des coûts et de la charge de travail.

Démarches au sein des différents niveaux de pouvoir pour dresser les pistes de financement.

Identification des scénarios de financement possibles.

Planification de l'enquête.

Travaux assurant pour chaque niveau de pouvoir la sécurisation des financements obtenus.

2.4.3. Résultats attendus

Un modèle de financement permettant la mise en œuvre de l'enquête.

Une planification de projet spécifiant l'implication des toutes les parties prenantes, que ce soit en terme de mise à disposition de personnel, d'expertise ou de moyens financiers.

Un accord formel engageant les différents niveaux de pouvoir permettant de garantir la réalisation de cette enquête en 2020.

2.4.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.5. Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises

2.5.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par la fourniture de statistiques publiques sur le transport

2.5.2. Principales phases de travail (janvier 2019 – décembre 2019)

Phase 1

VSA, IWEPS, IBSA et BFP dressent une liste de statistiques sur le transport ferroviaire qu'ils souhaitent rendre publiques. (Les statistiques de base sont énumérées dans les annexes du règlement (CE) n° 91/2003 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer. Complétées par tonnes.kilomètres brutes, tonnes.kilomètres, trains.kilomètres et voyageurs.kilomètres, à chaque fois avec répartition par national/international et diesel/électricité.

Dans la mesure du possible, VSA IWEPS, IBSA et BFP demandent des chiffres régionaux.

Phase 2

STATBEL, VSA IWEPS, IBSA et FPB discutent de la faisabilité d'établir les statistiques ferroviaires listées lors de la phase 1. En fonction de la faisabilité, on discutera sur la manière dont les statistiques de la phase 1 peuvent être rendues publiques et mises à jour annuellement (à l'exception de quelques statistiques quinquennales).

2.5.3. Résultats attendus

Un rapport sur la faisabilité d'établir des statistiques publiques sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises et sur la manière dont elles peuvent être actualisées.

2.5.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, BFP, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à aux phases 1 et 2.

2.6. Données de l'enseignement : suivi des points d'actions

2.6.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par les données de l'enseignement : suivi des points d'actions.

2.6.2. Principales phases de travail

Janvier 2019 – Septembre 2020

Mettre en œuvre les points d'action décrits ci-dessous et définis dans le précédent rapport relatif aux recommandations en vue de l'amélioration de la qualité des données de l'enseignement:

- STATBEL étudiera comment les données des enquêtes par sondage, du recensement de 1991 et des certificats de naissance peuvent être utilisées pour améliorer la qualité des données de l'enseignement. IWEPS, IBSA et VSA analyseront les résultats de cette étude.
- Des contacts seront pris avec d'autres pays pour dresser la liste des bonnes pratiques pour le traitement des données de l'enseignement. Les contacts seront pris selon la répartition suivante:
 - IWEPS avec la Norvège;
 - IBSA avec le Grand-Duché du Luxembourg ;
 - VSA avec les Pays-Bas.
- Des contacts peuvent également être pris avec d'autres pays.
- Des contacts seront pris avec les institutions publiques travaillant avec ou pour les migrants ou des personnes d'origine étrangère afin de vérifier s'ils disposent de données sur leur niveau d'instruction.
- A la BCSS, un projet existe dont le but est de tenter de répartir le niveau d'instruction sur base des informations professionnelles. IBSA s'informerera régulièrement sur l'état d'avancement de ce projet.
- Pour partie, le niveau d'instruction des fonctionnaires peut être rapporté au grade de la fonction qu'ils occupent. La possibilité d'utiliser ces données pour compléter des manquements à la base de données du niveau d'instruction sera évaluée. VSA, IWEPS et IBSA feront un état des lieux de ce qui existe.
- STATBEL étudiera des bases de données de l'enseignement qui n'étaient pas disponibles ou qui n'ont pas été exploitées lors du recensement de 2011 et effectuera une étude pour l'amélioration de la qualité. IWEPS, IBSA et VSA analyseront les résultats de cette étude.

Octobre 2020 – Décembre 2020

Etude du résultat des actions et rédaction du rapport final.

2.6.3. Résultats attendus

Mise en œuvre effective des actions décrites à l'article 2 du présent SLA. Cela concerne une sélection de points d'action décrits dans le rapport des recommandations en vue de l'amélioration de la qualité des données de l'enseignement du précédent groupe de travail IIS sur les données de l'enseignement.

Rapport décrivant dans quelle mesure les actions ont amélioré la qualité des données de l'enseignement.

2.6.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA)

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement aux différentes actions.

2.7. Olympiades européennes de Statistique

2.7.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par l'organisation des Olympiades européennes de Statistique.

2.7.2. Principales phases de travail

Janvier 2019 – mars 2019 : phase belge.

Avril 2019 – juin 2019 : phase européenne.

2.7.3. Résultats attendus

Communication des Olympiades européennes de Statistique.

Organisation de la compétition belge.

Remise des prix après la phase belge.

2.7.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS)

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à les Olympiades européennes de Statistique.

3. Suivi de la réalisation des programmes statistiques intégrés

Le groupe de travail de l'IIS chargé de la programmation des travaux statistiques assure le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation des programmes statistiques intégrés. Il se chargera également de proposer des solutions alternatives au CA de l'IIS pour les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau des groupes de travail ad hoc.

Conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera régulièrement le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution des programmes statistiques intégrés.

Par ailleurs, certaines collaborations proposées pour le programme statistique intégré 2019 mais qui n'étaient pas suffisamment abouties, seront approfondies au sein de groupes de travail spécifiques, en vue d'une prise en considération pour le programme statistique intégré 2020 ou pour un programme ultérieur.